



Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2026-005

L'an 2026, le 26 janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Nathalie GOIX à Nelly JANIN QUERCIA, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET, Kévin PORTIER à Didier PERRIN.

ABSENTS : Patrick COMMERE

Bénédicte GUILLAUMIN est présente à partir de la délibération n°2026-004

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24/11/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-005 : Renouvellement de la convention de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Yoann SALLAZ-DAMAZ, Rapporteur

RAPPELE que la Commune de Noyarey est engagée dans une politique de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, au travers d'actions notamment sur son patrimoine bâti, son approvisionnement en énergie et son réseau d'éclairage public ;

CONSIDÉRANT le dispositif des « Certificats d'Économie d'Énergie » (CEE) créé en 2005 par la loi Programme des Orientations de la Politique Énergétique, qui permet aux collectivités territoriales

d'obtenir et de revendre des CEE aux fournisseurs d'énergie dits « obligés », et leur permet ainsi de contribuer au financement de leurs projets d'économie d'énergie ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Métropolitain en date du 9 février 2018, permettant à la Métropole de jouer le rôle de « *tiers regroupeur* » des CEE, et de valoriser en conséquence les certificats des communes adhérentes et des établissements publics éligibles ;

CONSIDÉRANT la délibération n°2021-013 du Conseil Municipal de Noyarey en date du 29 mars 2021 ayant abouti à la signature de la convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (plateforme CEE) entre la Métropole de Grenoble et la Commune de Noyarey pour la période 2022-2025 ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif, pour la période 2022-2025, a permis de générer 6 millions d'euros de recette pour l'ensemble des membres, dont 3,5 M€ au bénéfice des 38 partenaires de la Métropole, et 2 401,40 € net pour la Commune de Noyarey en lien avec son opération de rénovation de l'éclairage public ;

CONSIDÉRANT que la convention 2022-2025 est arrivée à échéance fin 2025, la présente délibération a pour objet de renouveler ce partenariat en proposant d'approuver les termes de la convention de partenariat 2026-2030, annexée à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des éléments, il est **PROPOSE** au Conseil municipal de :

- **DONNER** son accord de principe pour transférer à la Métropole de Grenoble les droits de valorisation des CEE issus d'actions éligibles à ces certificats pour les années 2026 à 2030,
- **AUTORISER** le Maire à signer avec la Métropole de Grenoble une convention de partenariat pour procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et revendre les CEE à un acteur obligé, ou tout autre délégataire agréé,
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à la Métropole de Grenoble qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la Commune de Noyarey ;
- **PRENDRE ACTE** que les opérations confiées à la Métropole de Grenoble ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat par la Commune de Noyarey en bonne et due forme et dans les délais impartis ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord de principe pour transférer à la Métropole de Grenoble les droits de valorisation des CEE issus d'actions éligibles à ces certificats pour les années 2026 à 2030 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la Métropole de Grenoble une convention de partenariat pour procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et revendre les CEE à un acteur obligé, ou tout autre délégataire agréé ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à la Métropole de Grenoble qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la Commune de Noyarey ;
- **PREND ACTE** que les opérations confiées à la Métropole de Grenoble ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat par la Commune de Noyarey en bonne et due forme et dans les délais impartis.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Affiché le : 29/01/2026
Reçu en préfecture le : 29/01/2026
Exécutoire le : 29/01/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 28/01/2026

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

